

**Avis au public**

**Listes électorales**

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng

eis gemeng

Conformément à l'article 12 de la loi électorale, il est porté à la connaissance du public que les listes électorales seront arrêtées provisoirement le 28 février 2019 à 17.00 heures et seront déposées à l'inspection du public au Biergerzenter pendant la période du 1<sup>er</sup> au 8 mars 2019 inclus.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu doivent être adressées au collège des bourgmestre et échevins entre le 1<sup>er</sup> et le 8 mars 2019 et séparément pour chaque électeur.

Aucune réclamation tendant à l'inspection d'un électeur ne sera recevable devant les tribunaux si elle n'a été préalablement soumise au collège des bourgmestre et échevins avec toute les pièces justificatives.

Fait à Bettembourg, le 27 février 2019.

Pour le collège échevinal,

**Damien NEY**  
Secrétaire Communal

**Laurent ZEIMET**  
Bourgmestre

